

AGENCE ROSSI
Géomètre Expert - Ingénierie VRD - Urbanisme
50 rue Suarez 73200 ALBERTVILLE
Tel. : 04.79.37.61.75 - Fax: 04.79.37.63.67


Référence: 21-316

PLU

Plan Local d'Urbanisme

GRAND-AIGUEBLANCHE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

4.2 REGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.4 Navette

Echelle: 1/2000

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet arrêté par le conseil municipal le
02 juillet 2025

Projet mis à l'enquête publique par arrêté
en date du 02 juillet 2025

LEGENDE

U ZONES URBAINES

- Ua Secteur d'urbanisation traditionnelle des noyaux urbains les plus anciens
- Ub Secteur d'habitat collectif ou individuel groupé dense
- Uc Secteur à dominante d'habitat individuel isolé ou groupé dense
- Uaz0/Ubz0/Ucz0 Secteur urbanisé inconstructible (risque fort)
- Uc-Rd Secteur urbanisé, inconstructible au PPRI
- Uca Secteur d'hébergement de plein air (camping)
- Ue Secteur destiné à l'accueil d'activités économiques
- Ue0 Secteur destiné aux activités économiques, avec limitation des commerces
- Uep Secteur destiné à recevoir des équipements publics ou d'intérêt collectif
- Uj Secteur cultivé, dont jardin potager, en zone Urbaine
- Upk Secteur destiné à des parkings

AU ZONES A URBANISER

- AUb Zone destinée prioritairement à l'habitat sous forme dense
- AUc Zone destinée prioritairement à l'habitat sous forme moins dense

A ZONES AGRICOLES

- Ab Secteur agricole destiné aux constructions agricoles
- Ab1 Secteur agricole où seule l'extension des constructions agricoles existantes est autorisée
- Ac Secteur agricole destiné à des constructions agricoles collectives (CUMA)
- Am Secteur agricole destiné prioritairement aux activités de maraîchage
- Ap Secteur agricole destiné à la production agricole; les constructions agricoles n'y sont pas autorisées
- As Secteur agricole sensible (unité Natura 2000)

N ZONES NATURELLES

- N Secteur naturel et forestier
- Nj Secteur de jardin potager
- Ne Secteur destiné à une activité économique
- Ne0 Secteur destiné à une activité économique, dans lequel aucune construction n'est autorisée
- Nf Secteur destiné à une activité forestière
- Nf0 Secteur destiné à une activité forestière, dans lequel aucune construction n'est autorisée
- NL Secteur destiné à des activités de loisirs

Règlements particuliers

- F Bâtiment d'élevage impliquant des distances d'éloignement réciproque
- P Elément bâti remarquable à protéger au titre de l'article L151-19 du c. urba
- C Chalet d'alpage
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11-2° du c. urba, d'extension et d'annexe
- Construction pouvant faire l'objet d'extension
- Construction pouvant faire l'objet d'extension et d'annexe
- Secteur concernés par des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de mixité sociale, au titre du 3° du R151-38 du c. urb.
- Secteur de mixité fonctionnelle : linéaire sur lequel les commerces et activités de service en rez-de-chaussée doivent être maintenus au titre du 1° du R151-37 du c. urb.
- Emplacement réservé
- Tracé de principe, au titre de l'article R151-48 du code de l'urbanisme (Voie verte)
- Emplacement pour le stockage de la neige, au titre de l'article R151-31 du c. urba
- Ruisseau busé ou réseau pluvial (constructibilité limitée au titre de l'article R151-31 du c. urb) - position indicative
- Conduite EDF Aigueblanche - Randens (constructibilité limitée au titre de l'article R151-31 du c. urb) - position indicative
- Secteur d'intérêt paysager et écologiques (vergers et vignes), au titre du L151-23 du c. urb.
- Secteur d'intérêt paysager et écologique (ripisylves et autres linéaires boisés), au titre du L151-23 du c. urb.
- Zone humide et son espace de fonctionnalité
- Pelouse sèche
- Corridors écologiques

Prise en compte des risques naturels

- Secteurs réglementés du PPRI
- Périmètres d'étude du PPRN de Le Bois; hors PPRN se reporter à la carte des aléas
- Aigueblanche et Saint-Oyen sont couverts en totalité par la carte des aléas

Autre

Bâtiment non cadastré ajouté à titre indicatif

Projet en cours

Liste des emplacements réservés

	N°	Bénéficiaire	Objet	Surface indicative
Saint-Oyen	ER1	Commune	Aménagement d'un parking	175 m²
Saint-Oyen	ER2	Commune	Elargissement de voirie	390 m²
Saint-Oyen	ER3	Commune	Aménagement du carrefour	140 m²
Saint-Oyen	ER4	Commune	Aménagement du carrefour	20 m²
Le Cray	ER5	Commune	Aménagement d'un parking	110 m²
La Botolière	ER6	Commune	Aménagement d'un parking	700 m²
La Botolière	ER7	Commune	Aménagement d'un parking	320 m²
Le Bois	ER8	Commune	Aménagement d'un parking	60 m²
Sainte-Hélène	ER9	Commune	Aménagement d'un parking et voirie	235 m²
Aigueblanche	ER10	Commune	Aménagement d'un parking	390 m²
Aigueblanche	ER11	Commune	Aménagement aire de jeux	265 m²
La Planchette	ER12	Commune	Aménagement d'un parking et départ voie verte	1315 m²
Bellecombe	ER13	Commune	Aménagement voirie	65 m²
Le Soussard	ER14	Commune	Aménagement d'un parking	25 m²
Villoudry	ER15	Commune	Aménagement d'un parking	140 m²
Villoudry	ER16	Commune	Aménagement d'un parking	100 m²
Villoudry	ER17	Commune	Aménagement d'un parking	85 m²

